

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2227

11 septembre 2013

SOMMAIRE

Aetius S.A.	106858	Brickfinance S.A.	106860
Akuo Energy International	106856	Camile S.A.	106859
Alma Capital Europe	106856	CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	106877
Almazora Holdings S.à r.l.	106857	C&J Consulting S.A.	106880
AltaFund Invest IV S.à r.l.	106851	CLS Palisade S.à r.l.	106894
AltaFund Invest V S.à r.l.	106857	eBay Services S.à r.l.	106856
Ambassador TE, Ambassador TX, WB Ambassador Holdings S.e.n.c.	106857	Fashion Style Verdun I S.A.	106854
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	106855	GestAdlmo S.A.	106850
AMP Capital Investors (Property Invest- ments) Luxembourg S.à r.l.	106855	Helucha S.A.	106896
AMP Capital Wagram 92 Property (Fran- ce n 1) S. à r.l.	106856	Louisa Antique Watches and Estate Jewel- lery S.A.	106855
AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l.	106856	responsAbility BOP Investments S.C.A. SI- CAR	106850
Amundi International Sicav	106857	Theta S.à r.l.	106850
Arab International Real Estate Develop- ment	106854	Toolux Sanding S.A.	106850
Artelux SA/SPF	106858	Traces International S.à r.l.	106851
Artelux SA/SPF	106858	Tridoc S.A.	106851
Arthur Welter Immo SA	106858	Twenty First Partners S.A.	106851
Assur en Ligne Sàrl	106860	UBS (Lux) Structured Sicav	106852
Astoben S.A.	106857	UKSA Isledon S.à r.l.	106852
Auberge du Lac	106858	Ultima Global Holdings S.à r.l.	106851
Auditex S.à r.l.	106859	VG SICAV	106852
Autoparts Holdings (Luxembourg) I S.à r.l.	106859	Votre Cordonnier Thiry S.à r.l.	106852
Autoparts Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	106859	Watercraft Capital S.A.	106861
Autopass S.A.	106859	WC Luxco Holdings S.à r.l.	106853
Axa Alternative Financing Management S.à r.l.	106860	WC Luxembourg S.à r.l.	106854
Blackstone Holding S.A.	106861	Westferry 1 S.à r.l.	106853
Blackstone Holding S.A.-SPF	106861	White Bird S.à r.l.	106896
Blackstone Holding S.A.-SPF	106860	Wigical Group	106854
Bojo Distribution S.à r.l.	106883	World Business (Int.) Ltd	106855
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l. ..	106860	World Fitness Holding S.A.	106876
		W.S. Logistics Sàrl	106853
		W.S. Logistics Sàrl	106853
		W & W Immobilienbewertung Luxem- bourg	106852
		Zetag S.A.	106853

GestAdlmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 6, rue Belle Vue.
R.C.S. Luxembourg B 136.484.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2013 que:

- le mandat de Madame Anne-Marie GUGERT, demeurant à L-4974 Dippach, 6 rue Belle Vue de sa fonction d'administrateur est renouvelé. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2018.
- le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15-17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne Marie GUGERT
L'administrateur unique

Référence de publication: 2013100557/15.

(130122352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.044.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013100976/12.

(130122067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.753.667,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour la Société
M. Shaohui ZHANG
Mandataire

Référence de publication: 2013100991/13.

(130122708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.074.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 juillet 2013 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., sise au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013101096/14.

(130122903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Traces International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.066.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013100993/12.

(130122689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

AltaFund Invest IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.491.

Suite à une décision du 10 avril 2013, l'actionnaire unique de la société AltaFund Invest IV S.à r.l. a élu Ernst & Young Luxembourg S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019 et domicilié 7, Rue Gabriel Lippmann, 5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101106/12.

(130123529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Tridoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 3A, rue de Mullendorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.854.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013100996/10.

(130122717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Twenty First Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.672.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100998/10.

(130122639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100999/10.

(130122206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101003/10.

(130122053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

UKSA Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.732.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101005/10.

(130122163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.531.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration le 29 mai 2013, a pris connaissance de la démission de Renzo Triulzi, Administrateur à effet du 29 mai 2013.

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2013101020/11.

(130122562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Votre Cordonnier Thiry S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4761 Pétange, 23-25, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 40.922.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/07/2013.

Référence de publication: 2013101025/10.

(130121782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

W & W Immobilienbewertung Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf, 3, rue de Pettingen.
R.C.S. Luxembourg B 160.642.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013101027/13.

(130121871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

W.S. Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 145.569.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101028/10.

(130122683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

W.S. Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 145.569.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101029/10.

(130122684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Westferry 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101032/10.

(130122513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Warner Chilcott Public Limited Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101035/13.

(130121839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Zetag S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.622.

Concernant la société Zetag S.A., n° de Registre de Commerce Luxembourg B 98.622, avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, le siège de la Société a été dénoncé avec effet au 17 juillet 2013 et la convention de domiciliation conclue entre la Société et SGG S.A. a également été dénoncé avec effet au 17 juillet 2013.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour SGG S.A.

Référence de publication: 2013101050/11.

(130122170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Wigical Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 93.351.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013101034/10.

(130121739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

WC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 162.340.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Warner Chilcott Public Limited Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101037/13.

(130121854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Fashion Style Verdun I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 164.970.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 612/2013 rendu en date du 10 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme FASHION STYLE VERDUN I S.A., avec siège à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au RCS sous le numéro "B 164.970.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, Avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2013101072/19.

(130122448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

AIRED, Arab International Real Estate Development, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 14.073.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Alain RUKAVINA
Le Liquidateur

Référence de publication: 2013101120/12.

(130122829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Louisa Antique Watches and Estate Jewellery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.180.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 559/2013 rendu en date du 26 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a, conformément à l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LOUISA ANTIQUE WATCHES AND ESTATE JEWELLERY S.A., avec siège à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale, inscrite au RCS sous le numéro B 95.180, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 6 février 2013.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2013101081/19.

(130122455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

World Business (Int.) Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4350 Esch-sur-Alzette, 36, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 149.245.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Les actionnaires de la société World Business (Int.) Ltd, société de droit étranger - R.C.S. BN. 149 245, 36 rue Wurth Paquet L-4230 Esch sur Alzette, ont tenu une assemblée extraordinaire:

Ordre du jour

- Cessation d'activité de la succursale de Esch sur Alzette de la société World Business (Int) Ltd.

Première résolution

World Business (Int.) Ltd, a définitivement cessé les activités de sa succursale Luxembourgeoise sise sise au 36 Rue Wurth-Paquet, L-4350 Esch sur Alzette, au 30 Juin 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée

Fait à Esch sur Alzette, le 16 juillet 2013.

Stephane Cesari.

Référence de publication: 2013101089/17.

(130122250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.407.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101154/9.

(130123580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101155/9.

(130123593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

eBay Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101093/11.

(130123147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Akuo Energy International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.505.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 18 juillet 2013 de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Frédéric Fabre, né le 17 mars 1982 à (F) Marseille, demeurant professionnellement à 91, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris en qualité de gérant de la Société et de délégué à la gestion journalière.

En tant que délégué à la gestion journalière, Monsieur Fabre aura tous les pouvoirs et la faculté de décider seul et d'engager par sa seule signature la Société en ce qui concerne la gestion journalière des activités de la Société.

Pour Akuo Energy International

Référence de publication: 2013101102/15.

(130123645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

AMP Capital Wagram 92 Property (France n 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.273.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101156/9.

(130123487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

AMP Capital Wagram 92 Property (France n 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.248.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101157/9.

(130123505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Alma Capital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101104/10.

(130123363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Almazora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.559.

Les comptes annuels au 14 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101105/10.

(130123274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Ambassador TE, Ambassador TX, WB Ambassador Holdings S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013101111/11.

(130122772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

AltaFund Invest V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.493.

Suite à une décision du 10 avril 2013, l'actionnaire unique de la société AltaFund Invest V S.à r.l. a élu Ernst & Young Luxembourg S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019 et domicilié 7, Rue Gabriel Lippmann, 5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101107/12.

(130123528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Astoben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101181/9.

(130123181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Amundi International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101158/12.

(130123030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Artelux SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.361.

En date du 18 juin 2013, Monsieur Francesco Abbruzzese, comptable, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, a été nommé comme commissaire en remplacement de Monsieur Jean Thyssen dont le mandat est arrivé à échéance.

Le mandat du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale de 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelux SA/SPF

Référence de publication: 2013101124/13.

(130123662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Artelux SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101125/10.

(130123663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Arthur Welter Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

R.C.S. Luxembourg B 121.192.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013101126/10.

(130123623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Auberge du Lac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 19.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101183/9.

(130122930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Aetius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 88.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013101138/12.

(130123706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Autoparts Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un Gérant

Référence de publication: 2013101129/11.

(130122945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Auditex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.559.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101184/9.

(130122965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Autoparts Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un Gérant

Référence de publication: 2013101130/11.

(130122966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Autopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101185/9.

(130123100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Camile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.831.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur Délégué
Christelle Ferry
Représentant Permanent

Référence de publication: 2013101247/14.

(130123357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Assur en Ligne Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.736.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigné Laurie Anne LE FEE, Gérant de la société Assur en Ligne SARL immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre en France sous le N° SIRET: 53775753600017 souhaite créer la succursale Assur en Ligne SARL à 49 Duarrefstrooss, L-9964 Huldange.

Cette succursale aura pour objet le courtage en assurances. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 18/07/2013.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur Irfan ABDUL. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Laurie Anne LE FEE

Gérant

Référence de publication: 2013101127/17.

(130122822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101131/10.

(130122760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101197/9.

(130123584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Brickfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101198/9.

(130123109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Blackstone Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101210/9.

(130123346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Blackstone Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Blackstone Holding S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.262.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2013 que:

La société a été transférée de son siège social actuel vers le 19, boulevard Grande-duchesse charlotte L-1331 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Valérie WESQUY, administrateur unique de la société est désormais domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et que le commissaire aux comptes la société Global Trust Advisors S.A. a à présent son siège social au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013101209/16.

(130123154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Watercraft Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 178.867.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on tenth day of July,

before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Stichting Watercraft Capital, a foundation (Stichting) incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with official seat at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, The Netherlands and registered with the Kamer van Koophandel in the Netherlands under number 58274812 (the Subscriber),

represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing at 5, Rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Form, Name and Number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Watercraft Capital S.A." (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds (whether in registered or bearer form), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

9. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Friday in June of each year at 2 p.m. CET. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

10.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors.

11. Management.

11.1 Minimum number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to one, i.e. the Sole Director, until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as a member of the Board in accordance with article 5 Ibis of the Companies Act.

11.3 Appointment, removal and co-optation

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.5 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 17, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

12.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in the event of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.7 Sole Director

Article 12 does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

13.1 Form of the resolutions of the Sole Director

The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

13.2 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be.

13.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the Sole Director

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the Sole Director, as the case may be.

14. Powers of the Board and the Sole Director. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

As long as the Company has only a Sole Director, the Sole Director has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Director.

15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

17. Conflict of interests.

17.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a Sole Director, in the event that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

17.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 17.1 and 17.2 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

17.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 17.

18. Independent auditor(s) (Réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé). One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are to be appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

20. Annual accounts.

20.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

20.2 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

21. Allocation of results.

21.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

21.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 21.1.

21.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

21.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

22. Dissolution and Liquidation.

22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 21, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held on 27 June 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro).

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

- (1) setting the number of directors of the Company at 1 (one);
- (2) setting the number of independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés/cabinets de révision agréés) of the Company at 1 (one);
- (3) appointing the following person as director for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholder of the Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2013:
 - Harald Thul, director, with professional address in 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- (4) appointing Deloitte Audit S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67895, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé /cabinet(s) de révision agréé(s)) of the Company for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholder of the Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2013; and
- (5) setting the address of the registered office of the Company at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney in fact of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juillet,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Stichting Watercraft Capital, une fondation de droit néerlandais, avec siège social à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Pays-Bas, pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés local (le Souscripteur),

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

1. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Watercraft Capital S.A." (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations (sous forme nominative ou au porteur), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euro), représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la

commune du siège social indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin de chaque année à 2 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s), le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

10.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

10.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portentent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-deux) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

10.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

10.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs conjointement.

11. Administration de la société.

11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société doit compter au minimum trois administrateurs. Toutefois, lorsque la Société ne comporte qu'un Actionnaire Unique, ou lorsqu'il résulte d'une Assemblée Générale que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs peut être limité à un seul administrateur, à savoir l'Administrateur Unique, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire constatant l'existence de plusieurs actionnaires.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

11.3 Nomination, révocation et cooptation

L'Administrateur Unique ou les administrateurs est/sont élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise

pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

12.5 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

(d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'Article 17, lorsqu'au moins un administrateur a un conflit d'intérêt concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur cette question uniquement si au moins la majorité des administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêt sont présents ou représentés, et (b) les décisions sont prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêt.

12.6 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

12.7 Administrateur Unique

L'Article 12 ne s'applique pas lorsque la Société est gérée par un Administrateur Unique.

13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

13.1 Forme des résolutions de l'Administrateur Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont contenues dans des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par l'Administrateur Unique seront signés par lui seul.

13.2 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant.

13.3 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

14. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Unique. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

Lorsque la Société a un Administrateur Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil d'Administration. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil d'Administration sont des références à des décisions prises ou des pouvoirs exercés par l'Administrateur Unique.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en cas d'administrateur unique.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Procédure relative aux conflits d'intérêt

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

17.2 Conflit d'intérêt de l'Administrateur Unique

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, si l'Administrateur Unique a un intérêt contraire à celui de la Société concernant une opération dans laquelle la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés, le conflit d'intérêt sera mentionné dans le procès-verbal ou les résolutions écrites de l'Administrateur Unique, le cas échéant, approuvant l'opération.

17.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêt

Les Articles 17.1 et 17.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

17.4 Absence de conflit d'intérêt

Tout administrateur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent Article 17, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

18. Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé. L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Comptes annuels.

20.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

20.2 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

21. Affectation des résultats.

21.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

21.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 21.1.

21.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

21.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Conseil d'Administration selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

22. Dissolution et Liquidation.

22.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires le seront conformément aux règles de distribution prévues à l'Article 21, au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2013. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 27 juin 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription total de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euro).

Le prix de souscription de l'intégralité des actions a été versé par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euro), de sorte que le montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euro) payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un);

(2) le nombre des réviseurs d'entreprises agréés est fixé à 1 (un);

(3) la personne suivante est nommée en tant qu'administrateur pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013:

- Harald Thul, directeur, dont l'adresse professionnelle est au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

(4) Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé de la Société un terme qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013; et

(5) le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9346.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013104705/857.

(130126516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

World Fitness Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.294.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, «le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Rigoberto CARAMANICA, né le 30 avril 1956 à Rome (Italie) et demeurant à Rome, Via Corinna n. 24,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 juillet 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société «WORLD FITNESS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 77.294 a été constituée le 1^{er} août 2000 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 35 du 19 janvier 2001 et ses statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 29 décembre 2006 par acte de Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, acte publié le 2 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756;
2. Le capital de la Société s'élève à € 330.000,- (trois cent trente mille Euros) entièrement libéré, représenté par 3.300 (trois mille trois cents) actions d'une valeur nominale € 100,- (cent Euros) chacune;
3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société «WORLD FITNESS HOLDING S.A.»;
4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2013 à ce jour;
5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
6. Le mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la Société «WORLD FITNESS HOLDING S.A.»;
7. En sa qualité de liquidateur de la Société «WORLD FITNESS HOLDING S.A.», le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il prendra à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation;
8. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la Loi, par Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Numéro 156.455, désigné commissaire à la liquidation par l'actionnaire unique de la société;
9. Les livres et documents de la Société «WORLD FITNESS HOLDING S.A.» seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société;
10. Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions nominatifs en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Vittore et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2013. LAC/2013/32799. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104716/52.

(130126904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared the following:

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman, and registered with the register of the Cayman Islands under number OG-37505 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Fabien Morelli, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having an issued capital of three million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five euro (EUR 3,268,635.-), with registered office at 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 June 2008, number 1524, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 138.981 (the

"Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 August 2012 following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2548 dated 12 October 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To approve the redemption of one million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five (1,268,635) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2 To reduce the issued capital of the Company by an amount of one million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five euro (EUR 1,268,635.-) so as to reduce it from its current amount of three million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five euro (EUR 3,268,635.-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) by cancellation of one million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five (1,268,635) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3 To set the new amount of the Company's issued capital at two million euro (EUR 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4 To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

5 To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the redemption of one million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five (1,268,635) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and acknowledged that the Company now holds such shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of one million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five euro (EUR 1,268,635.-) so as to reduce it from its current amount of three million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five euro (EUR 3,268,635.-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) by cancellation of one million two hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five (1,268,635.-) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to set, with immediate effect, the amount of the issued capital of the Company, at two million euro (EUR 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into two million (2,000,000.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., une «exempted limited partnership») régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman, et immatriculée auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro OG-37505 (l'«Associé»),

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

La précitée procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital émis de trois millions deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 3.268.635,-), ayant son siège social au 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 juin 2008 sous le numéro 1524 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.981 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 27 août 2012 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2548 en date du 12 octobre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation du rachat d'un million deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq (1.268.635) parts sociales de la Société.

2 Réduction du capital émis de la Société pour un montant d'un million deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 1.268.635,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 3.268.635,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par annulation d'un million deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq (1.268.635) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3 Fixation du nouveau montant du capital émis de la Société à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin d'implémenter les résolutions ci-dessus proposées.

5 Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat d'un million deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq (1.268.635) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de reconnaître le fait que la Société détient maintenant ces parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital émis de la Société d'un montant d'un million deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 1.268.635,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 3.268.635,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par annulation d'un million deux cent soixante-huit mille six cent trente-cinq (1.268.635) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital émis de la Société à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales avec une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de déléguer au conseil de gérance tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. »

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1165. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104882/144.

(130127243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

C&J Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 178.850.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE ECCA», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juillet 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «C&J CONSULTING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'ingénierie ainsi que tous services et conseils en informatique.

La société pourra également participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la société a aussi pour objet la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale: ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui déterminent leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «FIDUCIAIRE ECCA», préqualifiée.

Ces actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE ECCA», préqualifiée.

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II est nommé représentant permanent de la prédite société «FIDUCIAIRE ECCA».

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg 11A Boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11 A, Boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013104730/171.

(130126606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Bojo Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.906.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty sixth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "BOJO DISTRIBUTION CORP." (hereafter referred to as "the Company"), with its former registered office in Belize, Belize City, 60, Market Square, P.O. Box 364, incorporated in Belize on July 21, 2005, recorded in the Registrar of International Business Companies of Belize under number 45,413.

The meeting is opened by Mrs. Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy holders of

the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list will be kept at the notary's office and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the fifty thousand (50,000) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office from Belize City, Belize, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and adoption by the Company of the Luxembourg nationality and of the legal form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") without discontinuity of the legal status of the Company.

2) Adoption by the Company of the object of a company managing family assets ("société de gestion de patrimoine familial («SPF»")) as follows:

"The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;

b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;

c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;

d) any other certificate representing ownership, claims or securities;

e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;

f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF")."

3) Cancellation of the nominal value of the shares and exchange of the 50,000 existing shares with a nominal value of USD 1.- each against 50,000 shares without nominal value.

4) Adoption of the Euro as currency of the capital at the exchange rate as of June 24, 2013 of USD 1.- equivalent to EUR 0.7631 so that the issued and paid up capital of USD 50,000.- is equivalent to EUR 38,155.-

5) Decrease of the Company's capital to the extent of EUR 25,655.- in order to reduce it from the amount of EUR 38,155.- to EUR 12,500.- by the allocation of EUR 25,655.- to a free reserve account without cancellation of shares.

6) Adoption of a nominal value of EUR 1.- per share and exchange of the 50,000 shares without nominal value against 12,500 shares with a nominal value of EUR 1.- per share.

Allocation of all the 12,500 shares to the Company's sole shareholder, the public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

7) Adoption of the name "BOJO DISTRIBUTION S.à r.l." and of the following articles of association of a Luxembourg private limited company managing family assets in English and French; the English version prevailing:

" **Art. 1.** There exists a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which is governed by the laws in force, namely the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, as well as the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF") and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "BOJO DISTRIBUTION S.à r.l."

Art. 3. The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;

b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;

c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;

d) any other certificate representing ownership, claims or securities;

e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;

f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF").

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company exists for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

The company shall issue its shares either in favour of individuals acting in connection with the management of their private assets or in favour of patrimonial entities acting exclusively in the interest of private assets of one or several individuals or in favour of intermediaries acting on behalf of the above mentioned investors.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current

account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

8) Discharge to the resigning directors, FIRST COMPANY DIRECTORS INC., FIRST EXECUTIVE DIRECTORS INC. and FIRST OVERSEAS NOMINEES INC. for the performance of their mandate.

9) Appointment of the private limited company UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, as sole manager for an unlimited duration.

10) Establishment of the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from Belize City, Belize, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and to have adopted by the Company the Luxembourg nationality and the legal form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") without discontinuity of the legal status of the Company.

Second resolution

The meeting decides to have adopted by the Company the object of a company managing family assets ("société de gestion de patrimoine familial («SPF»") as follows:

"The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

- a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;
- b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;
- c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;
- d) any other certificate representing ownership, claims or securities;
- e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;
- f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF")."

Third resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares and to exchange the fifty thousand (50,000) existing shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each against fifty thousand (50,000) shares without nominal value.

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the Euro as currency of the capital at the exchange rate as of June 24, 2013 of one United States Dollar (USD 1.-) equivalent to zero point seven six three one Euro (EUR 0.7631) so that the issued and paid up capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is equivalent to thirty eight thousand one hundred and fifty five Euro (EUR 38,155.-).

Fifth resolution

The meeting decides to decrease the Company's capital to the extent of twenty five thousand six hundred and fifty five Euro (EUR 25,655.-) in order to reduce it from the amount of thirty eight thousand one hundred and fifty five Euro (EUR 38,155.-) to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) by allocation of twenty five thousand six hundred and fifty five Euro (EUR 25,655.-) to a free reserve account without cancellation of shares.

Sixth resolution

The meeting decides to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share and to exchange the (fifty thousand) 50,000 shares without nominal value against twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

The meeting decides to allocate all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares to the Company's sole shareholder, the public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Seventh resolution

The meeting decides to adopt the name "BOJO DISTRIBUTION S.a r.l." and the articles of association of a Luxembourg private limited company managing family assets as specified in point 7. of the agenda of the present meeting in English and French, the English version prevailing.

Eighth resolution

The meeting decides to give discharge to the resigning directors, FIRST COMPANY DIRECTORS INC., FIRST EXECUTIVE DIRECTORS INC. and FIRST OVERSEAS NOMINEES INC. for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The meeting decides to appoint the private limited company UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, as sole manager for an unlimited duration.

Tenth resolution

The meeting decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand three hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le vingt-six juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "BOJO DISTRIBUTION CORP." (ci-après dénommée «la Société»), avec son ancien siège à Belize, Belize City, 60, Market Square, P.O. Box 364, constituée

au Belize le 21 juillet 2005, immatriculée au «Registrar of International Business Companies of Belize» sous le numéro 45.413.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence sera gardée à l'étude du notaire et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cinquante mille (50.000) parts, représentant l'intégralité du capital social émis, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de Belize City, Belize, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise et de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sans interruption de la personnalité juridique de la Société.

2) Adoption par la Société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3) Annulation de la valeur nominale des parts et échange des 50.000 parts existantes d'une valeur nominale de USD 1,- chacune contre 50.000 parts sans désignation de valeur nominale.

4) Adoption de l'Euro comme devise du capital au taux de change au 24 juin 2013 de USD 1,- équivalent à EUR 0,7631 de sorte que le capital émis et libéré de USD 50.000,- équivaut à EUR 38.155,-.

5) Réduction du capital social à concurrence de EUR 25.655,- afin de le réduire du montant de EUR 38.155,- à EUR 12.500,- par l'affectation de EUR 25.655,- à un compte réserve libre sans annulation de parts.

6) Adoption d'une valeur nominale de EUR 1,- par part et échange des 50.000 parts sans désignation de valeur nominale contre 12.500 parts d'une valeur nominale de EUR 1,- par part.

Attribution de toutes les 12.500 parts à l'associée unique de la Société, la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

7) Adoption de la dénomination de «BOJO DISTRIBUTION S.à r.l.» et des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise, en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "BOJO DISTRIBUTION S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société existe pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

La société réservera ses parts sociales, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

8) Décharge aux administrateurs démissionnaires, FIRST COMPANY DIRECTORS INC., FIRST EXECUTIVE DIRECTORS INC. et FIRST OVERSEAS NOMINEES INC. pour l'exercice de leur mandat.

9) Nomination de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, comme gérante unique pour une durée illimitée.

10) Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Belize City, Belize, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise et la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sans interruption de la personnalité juridique de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la Société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des parts et d'échanger les cinquante mille (50.000) parts existantes d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune contre cinquante mille (50.000) parts sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise du capital au taux de change au 24 juin 2013 d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) équivalent à zéro virgule sept six trois un Euro (EUR 0,7631) de sorte que le capital émis et libéré de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) équivaut à trente-huit mille cent cinquante-cinq Euros (EUR 38.155,-).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-cinq mille six cent cinquante-cinq Euros (EUR 25.655,-) afin de le réduire du montant de trente-huit mille cent cinquante-cinq Euros (EUR 38.155,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'affectation de vingt-cinq mille six cent cinquante-cinq Euros (EUR 25.655,-) à un compte réserve libre sans annulation de parts.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part et d'échanger les cinquante mille (50.000) parts sans désignation de valeur nominale contre douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part.

L'assemblée décide d'attribuer toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts à l'associée unique de la Société, la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination de «BOJO DISTRIBUTION S.à r.l.» et les statuts d'une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise comme mentionné dans le point 7. de l'ordre du jour, en anglais et en français; la version anglaise prévalant.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires, FIRST COMPANY DIRECTORS INC., FIRST EXECUTIVE DIRECTORS INC. et FIRST OVERSEAS NOMINEES INC. pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, comme gérante unique pour une durée illimitée.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille trois cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013104845/562.

(130127306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.155.

In the year two thousand and thirteen on the fourth day of July.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is appeared:

CLS LUXEMBOURG, S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 110.163 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Patrice GALLASIN, company manager, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg on 27 June, 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of CLS Palisade S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.155 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 9 March 2007, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 15 May 2007, under number 881. The Articles of Association of the Company were amended pursuant to a notarial deed enacted on 18 July 2008 and published in the said Memorial C, on 21 August 2008, under number 2029.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three million six hundred twenty-two thousand euro (3,622,000.- EUR) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR), to an amount of three million six hundred thirty-four thousand five hundred euro (3,634,500.- EUR).

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to create and issue one hundred forty-four thousand eight hundred and eighty (144,880) new additional shares, having each a par value of twenty-five euro (25.- EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash without any share premium, in an aggregate amount of three million six hundred twenty-two thousand euro (3,622,000.- EUR).

Subscription and Payment

Thereupon the Sole Shareholder duly represented, declares to subscribe to all one hundred forty-four thousand eight hundred and eighty (144,880) newly issued shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share, by a contribution in cash of three million six hundred twenty-two thousand euro (3,622,000.- EUR), which amount will be entirely allocated to the Company's subscribed share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of three million six hundred twenty-two thousand euro (3,622,000.- EUR) has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article four (4) of the Company's Articles of Association so to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. Capital. (First paragraph).** "The Company's subscribed share capital is fixed at three million six hundred thirty-four thousand five hundred euro (3,634,500.- EUR), represented by one hundred forty-five thousand three hundred eighty (145,380) ordinary shares having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever as a result of the present deed and which shall be borne by the Company are estimated at approximately two thousand nine hundred fifteen Euro (2.915,- €).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with Us, notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierten Juli.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CLS Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, aufgenommen und nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg bestehende, gegründet und satzungsmäßigem Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B110.163 (alleinige Anteilinhaberin),

hier vertreten durch Herrn Patrice GALLASIN, Geschäftsführer, mit berufliche Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 27. Juni 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie gesagt, ist die alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft CLS Palisade S.à r.l., mit Sitz zu L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B125.155 (die Gesellschaft), gegründet gemäss notarielle Urkunde am 9. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 881 vom 15. Mai 2007. Die Gesellschaftssatzung wurden abgeändert, gemäss notarielle Urkunde am 18. July 2008, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2029 vom 21. August 2008.

Die erschienene Partei, welche das gesamte Kapital darstellt und als alleinige Anteilinhaberin des Unternehmens handelnd, ersucht den Notar die folgenden Entschließungen zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt das Gesellschaftskapital um dreimillionensechshundertzweiundzwanzigtausend Euro (3.622.000,-EUR) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf den Betrag von dreimillionensechshundertvierunddreissigtausendfünfhundert Euro (3.634.500,- EUR) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschließt zu erstellen und auszugeben einhundertvierundvierzigtausendachthundertachtzig (144.880) neue Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Anteile, vollständig einbezahlt durch eine Bareinzahlung von dreimillionensechshundertzweiundzwanzigtausend Euro (3.622.000,- EUR).

Zeichnung

Die alleinige Anteilinhaberin, vertreten wie gesagt, erklärt die einhundertvierundvierzigtausendachthundertachtzig (144.880) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- Euro) zu zeichnen, einbezahlt durch eine Bareinzahlung von dreimillionensechshundertzweiundzwanzigtausend Euro (3.622.000,-EUR), welcher Betrag vollständig auf Kapital der Gesellschaft zugeteilt wird,

Der Nachweis über die Existenz und die Höhe des Betrags von dreimillionensechshundertzweiundzwanzigtausend Euro (3.622.000,-EUR) wurden dem unterzeichnenden Notar dargelegt, der dies ausdrücklich anerkennt.

Dritter Beschluss

Zufolge des vorherigen Beschlusses, beschliesst die alleinige Anteilinhaberin Artikel 4 der Statuten abzuändern und gibt im fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 4. Stammkapital. (Absatz 1).** Das Stammkapital beträgt dreimillionensechshundertvierunddreissigtausendfünfhundert Euro (3.634.500,- EUR) und ist in einhundertfünfundvierzigtausenddreihundertachtzig (145.380) Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25) eingeteilt.»

Kosten

Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Abgaben in irgendeiner Form jeglicher Art aufgrund der vorliegenden Urkunde und die Lasten der Gesellschaft werden auf etwa zweitausendneunhundertfünfzehn Euro (2.915,- €) geschätzt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg datum wie eingang.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in englisch abgefaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text

der englische Text Vorrang hat. Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an dem Vertreter der Komparentin, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 31457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104905/113.

(130127325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

White Bird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 66.863.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

WITHE BIRD S.à r.l., avec siège social à 40, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.863,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anthony PREEL, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 juillet 2013 au greffe de la 6^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Anthony PREEL

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013101040/24.

(130122280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Helucha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.598.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la clôture pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

HELUCHA S.A.

avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Mathieu Laurent

Le liquidateur

Référence de publication: 2013101477/18.

(130123609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.
